



Syndicat CGT FAPT 35

31 boulevard du Portugal
CS 90837
35208 RENNES CEDEX 2

Déclaration de la CGT FAPT 35 en soutien à nos camarades Antoine et Christophe

Nous apprenons que nos camarades Antoine Solo et Christophe Musslé, sont sous le coup d'une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

Face à cette procédure disciplinaire inqualifiable contre des militants syndicaux qui œuvrent quotidiennement pour la défense des intérêts des salariés, nous condamnons l'attitude la DEX Basse Normandie.

Nous dénonçons un acharnement contre des militants syndicaux que nous considérons être de la discrimination syndicale.

Nos camarades du Calvados menacés de licenciements œuvrent au quotidien dans le cadre de leur mandat respectif au CHS CT, pour garantir le respect des droits et des intérêts moraux et matériels des salariés. Ils interviennent aussi quotidiennement en tant que syndicalistes pour garantir la pérennité du service public postal.

Nous condamnons ces procédures pouvant déboucher sur des licenciements, pratique courantes à la Poste dès lors qu'il s'agit pour celle-ci de faire taire par tous les moyens, toute forme de résistante à ses orientations stratégiques. C'est inacceptable.

Nous exigeons l'arrêt immédiat des procédures disciplinaires, contre nos camarades.

La Poste ne doit pas ignorer qu'en s'attaquant à des militants de la CGT, elle s'attaque à toute la CGT. Nous ne les laisserons pas faire

Le Secrétaire Départemental

Charles Philippe

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Charles Philippe', written over a faint circular stamp.

Syndicat CGT FAPT 35

31 boulevard du Portugal
CS 90837
35208 RENNES CEDEX 2